

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES  
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

**Séance du 18 mai 2026**

Nombre de membres :

- Titulaires en exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 29

**Délibération n° DEL-2026-019**

Objet de la délibération : **REMISE ET LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET DES DISPOSITIONS DU CGCT RELATIVES AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS DE MEMBRES DU COMITE**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle de la Mairie de Ginasservis, sous la présidence de Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Président du SIVED NG, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 mai 2026 par Monsieur Eric AUDIBERT, Président sortant.

**Délégués Présents ayant pris part au vote** : ABOUDARAM Sophie, BARTHELEMY Olivier, CHUYEN Philippe, DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy, GUISIANO Jean-Martin, PORZIO Claude, ROUX Philippe, TESSON Jérôme, TONARELLI Patrice, TOUSSAINT Frédéric, LAUMAILLER Jean-Luc, GENOVA Michel, MARTIN Sophie, GEOLLE Hubert, JOUANNET Jean-Marc, PHILIBERT Hervé, VERCOUTRE Christophe, VESPERINI Olivier, BONGIORNO Thierry, BRULETTI Paul, FOURNIER Thibault, MAURIN Richard, ROUX Jean-Pierre, VIORT Marjorie, BAROGHEL Anthony, DEPARD Angélique

**Délégués Représentés** : pouvoirs de M. LAIN Dominique à M. BONGIORNO Thierry et de M. CORTES Christophe à M. BAROGHEL Anthony

**Autres Délégués Présents n'ayant pas pris part au vote** : CONSTANS Jean-Michel, CAMUS Jean-Marc, GIRAUDO Marie-Paule, VALLOT Philippe, CAGIATI Isabelle, AYME Jean-Michel, GICQUEL Jean-Marc, MEAUME Laurent

**Délégués Absent(s)** : BREMOND Didier, GARELLO Vesselina, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, SERRAT Kevin, HOOG Jean-Claude, RAVANELLO Alain, RINAUDO Corinne, KINZIGER Pascal, PEGLION Bernard, BRUN Fernand, CORTES Christophe, DRAGONE Jean-Michel, LAIN Dominique, DELPIA André, FOSSÉ Didier, GEOFFROY Franck, LONGOUR Jean-Luc, PERON BOTTA Laëtitia, ROSSI Patrick, SARDAILLON Michelle, TESSON Christine,

**Secrétaire de séance** : BAROGHEL Anthony

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-13, 1111-14 et L 5211-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

**VU** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**VU** la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1998 portant création du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des déchets du Centre Ouest Var (SIVED),

**VU** l'arrêté Préfectoral n°2/2019-BCLI du 17 janvier 2019 portant réduction du périmètre du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des déchets du Centre Ouest Var (SIVED),

**VU** l'arrêté préfectoral n° 48/2020-BCLI du 20 février 2020, portant modification des statuts du SIVED NG,

**VU** l'arrêté préfectoral n°271/2023-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 19 juillet 2023 portant reprise par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED-Nouvelle Génération,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIVED NG n° 01/04.11.2019 du 04 novembre 2019 portant modification des statuts du SIVED NG,

**VU** la délibération n° CC-2026-050 du 24 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV), portant désignation de ses délégués au sein du comité syndical du SIVED NG,

**VU** la délibération n° DELCC 2026/81 du 5 mai 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV), portant désignation de ses délégués au sein du comité syndical du SIVED NG,

**VU** la délibération n° 2026/066 du 28 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), portant désignation de ses délégués au sein du comité syndical du SIVED NG,

**VU** la délibération n° DEL-2026-017 du Comité Syndical du 18 mai 2026 portant élection du Président du SIVED NG,

**VU** la délibération n° DEL-2026-018 du Comité Syndical du 18 mai 2026 portant élection des Vice-Présidents constituant les membres du Bureau Syndical du SIVED NG,

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion de l'organe délibérant suivant le renouvellement général des conseils municipaux, et immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local,

**CONSIDERANT** que la Charte de l'élu local est désormais codifiée à l'article L.1111-13 du même code, à la suite de l'abrogation de l'article L.1111-1-1 par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local en son article 9,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Président de l'Etablissement de remettre aux délégués syndicaux une copie de cette charte ainsi que des dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre 1er du livre II de la cinquième partie du CGCT, applicables aux collectivités, ainsi que des articles auxquelles cette section renvoie,

**CONSIDERANT** que cette charte vise avant tout à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également les règles de comportement dans certaines situations problématiques,

**CONSIDERANT** que la charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant tout là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les règles relatives au fonctionnement et aux élus des EPCI s'appliquent à l'ensemble de ces établissements, sauf dispositions particulières,

**CONSIDERANT** que les dispositions susvisées trouvent à s'appliquer aux syndicats intercommunaux,

Après lecture de la Charte de l'élu local par le Président du SIVED NG,

**Il est demandé au Comité Syndical :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local,
- **DE S'APPROPRIER** l'exemplaire de la charte et de son annexe, qui ont été remises à chaque membre.

**Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, de cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Martin GUISIANO.



**AR Prefecture**

083-258302637-20260518-DEL\_2026\_019-DE  
Reçu le 22/05/2026  
Publié le 22/05/2026